

N° 371

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2012-2013

Enregistré à la Présidence du Sénat le 20 février 2013

PROPOSITION DE LOI

permettant l'instauration effective d'un pass navigo unique au tarif des zones 1-2,

RÉSULTAT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION

*COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES INFRASTRUCTURES, DE
L'ÉQUIPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (1)*

(1) Cette commission est composée de : M. Raymond Vall, président ; MM. Gérard Cornu, Ronan Dantec, Mme Évelyne Didier, MM. Philippe Esnol, Alain Houpert, Hervé Maurey, Rémy Pointereau, Mmes Laurence Rossignol, Esther Sittler, M. Michel Teston, vice-présidents ; MM. Pierre Camani, Jacques Cornano, Louis Nègre, secrétaires ; MM. Joël Billard, Michel Billout, Jean Bizet, Vincent Capo-Canellas, Yves Chastan, Philippe Darniche, Marcel Deneux, Michel Doublet, Jean-Luc Fichet, Jean-Jacques Filleul, Alain Fouché, Francis Grignon, Mme Odette Herviaux, MM. Benoît Huré, Daniel Laurent, Alain Le Vern, Mme Hélène Masson-Maret, MM. Jean-François Mayet, Stéphane Mazars, Robert Navarro, Charles Revet, Roland Ries, Yves Rome, Henri Tandonnet, André Vairetto.

Voir le(s) numéro(s) :

Sénat : 560 (2011-2012) et 370 (2012-2013)

RÉSULTAT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION

Réunie le mercredi 20 février 2013, la commission n'a pas adopté de texte sur la proposition de loi n° 560 (2011-2012) permettant l'instauration effective d'un pass navigo unique au tarif des zones 1-2.

En conséquence, et en application de l'article 42, alinéa premier, de la Constitution, la discussion portera en séance sur le texte initial de la proposition de loi.